



---

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
RUE D'HERMY (TOUR DU BARGY)**

---

**ARRÊTÉ N° 2025\_049**

**Le Maire de la Commune de VOUGY,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

VU le Code de la route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à 411-28,

VU la demande formulée le 27 août 2025 par l'entreprise Univers Réseaux sise 272 rue du 14 juillet 1789 – 60250 Balagny sur Therain,

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation de la rue d'Hermy (Tour du Bargy),

**A R R Ê T É**

Article 1 : l'entreprise Univers Réseaux est autorisée à effectuer des travaux de remplacement de cadre et tampon ORANGE, pour le compte de l'entreprise CIRCET.

Article 2 : **durant 1 journée dans la période allant du 01 au 15 septembre 2025** un empiètement sur la voie de circulation et/ou une circulation par alternat manuel pourront être nécessaires aux abords des travaux mentionnés à l'article 1.

Article 3 : la signalisation nécessaire conforme aux dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, sera mise en place et entretenue par l'entreprise Univers Réseaux.

Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, à chaque extrémité du chantier par l'entreprise Univers Réseaux.

Article 5 : les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par et sous la responsabilité de l'entreprise Univers Réseaux, de la signalisation provisoire réglementaire. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux, conformément à la loi.

Article 6 : Monsieur le Maire de Vougy , Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise Univers Réseaux
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Faucigny Glières
- Madame la Cheffe de la Police Intercommunale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marignier
- Les Centres de secours de Bonneville et Marnaz
- Proxim'iti (service de transport)

Fait à Vougy, le 29/08/2025

**Le Maire**



The image shows a blue circular official stamp from the 'MAIRIE DE VOUGY' with the number '74130' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending from the left and right sides.

**Yves MASSAROTTI**